

## Record de plaintes pénales liées aux animaux

**Suisse** Au cours des dix dernières années, le nombre de procédures pénales en lien avec la protection des animaux a plus que quadruplé.



Comme les années précédentes, les chiens sont les animaux qui ont fait l'objet du plus grand nombre de procédures pour infraction à la loi sur la protection des animaux en 2016.

Image: archive/photo d'illustration/Keystone

Le nombre de procédures pénales en lien avec la protection des animaux a atteint un nouveau record en 2016 avec 2397 cas. Il reste toutefois un grand potentiel d'amélioration dans l'application de la loi, selon la fondation «Tier im Recht» («L'animal dans le droit»).

La hausse du nombre de procédures pénales est «un développement positif». Il ne s'agit pas d'une augmentation des infractions à la loi sur la protection des animaux, «mais plutôt d'une amélioration de son application», a indiqué jeudi la fondation alémanique.

WERBUNG



Au cours des dix dernières années, le nombre de procédures pénales a plus que quadruplé. Il a même été multiplié par six ces 15 dernières années pour atteindre le record de 2397 cas en 2016 (1998 en 2015), précise la fondation.

### **Zurich en tête**

En chiffres absolus, c'est le canton de Zurich qui compte le plus de procédures avec 464 cas, suivi par Berne (335 cas), l'Argovie (202) et St-Gall (193). Dans les cantons romands, il y a eu 35 procédures à Fribourg (48 en 2015), 14 dans le Jura (12), 91 à Neuchâtel (110), 142 dans le canton de Vaud (163) et 114 en Valais (21).

A Genève, le nombre de cas est passé de 3 en 2015 à 113 en 2016. La fondation suppose que cette hausse soudaine s'explique par le fait que, pour la première fois, les autorités compétentes «ont pris au sérieux leur obligation de déclaration envers l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires».

Dans les cantons de Zurich et Berne, la police cantonale dispose d'un département spécialisé pour la protection des animaux. De plus, à Zurich, l'office vétérinaire peut exercer une influence sur les procédures pénales. Dans le canton de St-Gall, un procureur spécialisé est chargé des enquêtes portant sur des infractions à la loi sur la protection des animaux.

Comme les années précédentes, les chiens font l'objet du plus grand nombre de procédures. Il y en a eu 1426 en 2016 (1156 en 2015). Environ 11% de ces procédures sanctionnent une maîtrise insuffisante de l'animal. Plus de la moitié des cas concerne le non-respect des cours obligatoires pour les détenteurs de chiens.

### **Peines jugées insuffisantes**

Sur 2397 procédures pénales ouvertes en 2016, 192 ont été classées, 2148 se sont conclues par une ordonnance pénale, 16 par un acquittement et 41 par une condamnation pénale. Il y a eu 24 peines pécuniaires sans sursis, mais aucun délit n'a été sanctionné par une peine privative de liberté. Les sanctions prononcées «ne sont certainement pas suffisantes», estime la fondation.

Dans son rapport 2016, «Tier im Recht» analyse plus en détail le cas des poules. Leur détention «n'est guère réglementée» dans la loi et «les intérêts économiques dépassent régulièrement le bien-être des animaux», souligne la fondation.

En 2016, plus de 65 millions de poules ont été élevées en Suisse, mais la part des cas concernant ces animaux n'a atteint que 1,6% de toutes les procédures pénales ces dix dernières années. Ce faible pourcentage de procédures «paraît étonnant». Pour la fondation, «les délits traitant des poules de rente ne sont toujours pas notés par les autorités et la société». (ats/nxp)

Créé: 16.11.2017, 13h38

### **Votre avis**

Avez-vous apprécié cet article?

Oui